

COMMISSION DU FOOT EDUCATIF

Saison 2021/2022

INFORMATION

Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la F.F.F., les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel dans le délai de dix jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 25 du mois). Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée : - soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ; - soit le jour de la transmission de la décision par fax ou par courrier électronique (avec accusé de réception) ; - soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou internet. Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel. Les décisions des Commissions (sauf en matière disciplinaire) sont donc susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District siégeant en 2ème instance. Le droit d'appel, fixé par le Comité de Direction chaque saison, sera portée au débit du compte du club réclamant et sera remboursé dans le cas où le club réclamant obtient gain de cause par la commission d'Appel. La partie succombante sera pénalisée d'une amende au moins égale au droit restitué. L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en tête du club, ou par l'adresse e-mail officielle des clubs délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond. Les décisions prises en 2ème instance par la Commission d'Appel du District sont, elles-mêmes, susceptibles d'appel en 3ème et dernière instance devant la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée selon la procédure décrite ci-dessus.

PROCES VERBAL N° 6

Responsable administratif: Florian ARENA

Conseiller Départemental en Football d'animation : Pierre Yves BERNIER Membres : Mme Sophie CHARRUET, Michel PELLETIER, Jean-François PLEE,

Responsable Foot U7 : Jean-François PLEE Responsable Foot U9 : Florian NICOLAS Responsable Foot U11 : Sophie CHARRUET

Responsable Foot U13: Florian ARENA suppléé par Michel PELLETIER

Réunion en visio du : 12 octobre 2021

Présents: Mme Sophie CHARRUET,

Jean-FrançoisPLEE, Michel PELLETIER (visio)

Excusé: Florian ARENA, Mme Solène

BOUVIER; Pierre-Yves BERNIER

Responsable administratif:

Florian ARENA

Page 1

La commission approuve le PV n°6 du 05/10/21 et passe à l'ordre du jour

COURRIERS

- ⇒ ASVG : mail reçu concernant l'absence de son équipe 2 en U11 aux plateaux du 9 et 16 octobre : Lu et Noté.
- Sisteron FC: mail reçu concernant l'absence de leur équipe U9 au plateau de La Saulce du 9 octobre : Lu et Noté
- OBSC : mail reçu concernant l'engagement d'une équipe U11 supplémentaire : Lu et Noté
- Laragne Sports : Absence de leurs équipes U11 au plateau du 16 octobre respectivement à Chabottes et à La Roche des Arnauds : Lu et noté.
- FC Malijai : Absence annoncée de leur équipe U7 au plateau du 9 octobre. Lu et noté.
- USC Riez: Absence annoncée de leur équipe U7 au plateau du 9 octobre. Lu et noté.

Lorsqu'un club envoie un mail au District pour avertir de son forfait, il est tenu de prévenir par ailleurs le(s) club(s) adverse(s) et non pas uniquement le District.

Rappel : Tous courriers adressés à la commission foot éducatif doit être effectué à partir de la boite mail du club, tout autre courrier ne sera pas pris en compte.

ENGAGEMENTS

Engagement U13

40 équipes U12-U13 se sont engagées via Footclubs ou Feuille d'engagement

Les équipes non engagées dans Footclubs seront ajoutées par le secrétariat (fermeture des engagements)

Une formule est prévue pour que les groupes de D2 soient incomplets afin d'ajouter des engagements tardifs (jusqu'au 25 septembre).

Engagement U11

49 équipes engagées à ce jour (feuilles d'engagement reçues)

Les engagements seront encore possibles par mail (messagerie officielle) auprès du secrétariat du district)

Engagement U7 et U9

65 équipes engagées à ce jour en U9 (feuilles d'engagement reçues)

57 équipes engagées à ce jour en U7 (feuilles d'engagement reçues)

Les engagements seront encore possibles par mail (messagerie officielle) auprès du secrétariat du district)

ORGANISATION ET SUIVI DES ACTIVITES

Critérium U13

Rencontres du 02/10/21

D1 n°23940406 : Sisteron 1 - GAP Foot 05 2

Absence feuille jonglage, transmission CSR pour suite à donner.

© D1 n°23940407 : GJMD 1 - ASA 2

Absence feuille jonglage, transmission CSR pour suite à donner.

D2 Poule B n°23939821 : La Saulce 1 - Veynes Serres 1

Absence feuille jonglage, transmission CSR pour suite à donner.

© D2 Poule C n°23934815 : Ent AS Embrun /SCES 1 - OBSC 1

Absence feuille jonglage, transmission CSR pour suite à donner.

D2 Poule D n°23934797 : Dauphin Forcalquier 2 - ASA 3

Absence feuille jonglage, transmission CSR pour suite à donner.

D2 Poule E n°23934828 : Dauphin Forcalquier 3 - ASA 4

Absence feuille jonglage, transmission CSR pour suite à donner.

- D2 Poule F n°23940427 : VIVO 1 GJAB 1
 - Absence feuille jonglage, transmission CSR pour suite à donner.
- D2 Poule F n°23940429 : SC Vinon Durance 1 EPM 3

 Absence feuille jonglage, transmission CSR pour suite à donner.

Rencontres du 09/10/21

- © D1 n°23940411: Dauphin Forcalquier 1 Sisteron FC 1:
 - Absence feuille jonglage, la commission demande ce document pour le mardi 19/10/21, délai de rigueur
- D2 poule A n°23933701 : Barcelonnette FC Gap Foot 05 3 :

 Absence feuille de match et jonglage, la commission demande ces documents pour le mardi 19/10/21, délai de rigueur
- D2 poule B n°23939823 : US Veynes Serres 1 Sisteron FC 2 :

 Absence feuille de match et jonglage, la commission demande ces documents pour le mardi 19/10/21, délai de rigueur
- © D2 poule B n°23939822 : AFCV 1 Laragne Sports 2 :
 - Absence feuille jonglage, la commission demande ce document pour le mardi 19/10/21, délai de rigueur
- D2 poule C n°23934816 : L'Argentière Sports 1 Ent Embrun/SCES 1 :
 - Absence feuille jonglage, la commission demande ce document pour le mardi 19/10/21, délai de rigueur
- D2 poule C n°23934818 : OBSC 1 Ent OBSC/SCES 3 :
 - Absence feuille jonglage, la commission demande ce document pour le mardi 19/10/21, délai de rigueur
- © D2 poule D n°23934801 : ASA 3 Oraison Sports 1 :
 - Absence feuille jonglage, la commission demande ce document pour le mardi 19/10/21, délai de rigueur
- D2 poule D n°23934802 : USC Riez 1 Ent Dauphin/Forcalquier 2 :

 Absence feuille de match et jonglage, la commission demande ces documents pour le mardi 19/10/21, délai de rigueur
- D2 poule E n°23934832 : ASA 4 GJMD 2 :
 - Absence feuille jonglage, la commission demande ce document pour le mardi 19/10/21, délai de rigueur
- D2 poule F n°239340430 : CA Digne 1 SC Vinon 1 :
 - Absence feuille jonglage, la commission demande ce document pour le mardi 19/10/21, délai de rigueur
- D2 poule F n°239340431 : CA Digne 1 SC Vinon 1 :

 Absence feuille de match et jonglage, la commission demande ces documents pour le mardi 19/10/21, délai de rigueur

RAPPEL : LES FEUILLES DE JONGLAGES SONT A SCANNER ET A RETOURNER AU SECRETARIAT DU DISTRICT AVANT LE MARDI SUIVANT LA RENCONTRE.

Festival U13

Tirage tour de cadrage: 16/10/2021.

Les plateaux se sont jouent selon format Jour de Coupe (voir site du district)

Pour chacun des plateaux, le club cité en premier reçoit.

- Plateau 1 : Avance 2, Entente Saint Crépin 2/AS Embrun, Gap Foot 05 2, Gap Foot 05 4
- Plateau 2 : Sisteron 2, GJMD 2, Gap Foot 05 3, Laragne Sports 2
- Plateau 3 : Oraison 2, EP Manosque 3, ASA 3, ASA 4
- Plateau 4 : Forcalquier Dauphin 2, Forcalquier Dauphin 3, ASA 2

Un plateau féminin est programmé à la même date.

Plateau 1 : Gap Foot 05 5, EP Manosque 2, Ent OBSC/SCES 3

PV commission foot éducatif

U11 – Plateaux

- Plateau à Sisteron 02/10/21
 - Absence prévenue de l'ASA 3. Transmission CSR pour suite à donner.
- Plateau à L'Argentière 02/10/21
 - Absence de la feuille de défi récapitulative. Transmission CSR pour suite à donner.
- Plateau à Dauphin- 02/10/21
 - Absence de la feuille de défi récapitulative. Transmission CSR pour suite à donner.
- Plateau à l'ASA- 02/10/21
 - Absence de la feuille de défi récapitulative. Transmission CSR pour suite à donner.
- Plateau à Tallard- 02/10/21
 - Absence de la feuille de défi récapitulative. Transmission CSR pour suite à donner.
- Plateau à Manosque 1-02/10/21
 - Absence de la feuille de défi récapitulative. Transmission CSR pour suite à donner.
- Plateau à Gap 09/10/21
 - Rappel: Le format Jour de Coupe prévoit que les 3 équipes se rencontrent selon le résultat du premier match. Par conséquent, le match entre les deux équipes du même club doit avoir lieu.
- Plateau à Chorges 09/10/21
 - Absence feuille défi shoot-out, la commission demande ces documents pour le mardi 19 octobre délai de rigueur.
- Plateau à Embrun 09/10/21
 - Absence des feuilles de bilan plateau, feuilles de présence et feuille défi shoot-out, la commission demande ces documents pour le mardi 19 octobre délai de rigueur.
- Plateau à Laragne 09/10/21
 - Absence feuille défi shoot-out, la commission demande ces documents pour le mardi 19 octobre délai de rigueur.
- Plateau aux Mées 09/10/21
 - Absence des feuilles de bilan plateau, feuilles de présence et feuille défi shoot-out, la commission demande ces documents pour le mardi 19 octobre délai de rigueur.
- Plateau à Aiglun 09/10/21
 - Absence des feuilles de bilan plateau, feuilles de présence et feuille défi shoot-out, la commission demande ces documents pour le mardi 19 octobre délai de rigueur.
- Plateau à Villeneuve 09/10/21
 - Absence des feuilles de bilan plateau, feuilles de présence et feuille défi shoot-out, la commission demande ces documents pour le mardi 19 octobre délai de rigueur.

Modification des plateaux suite à engagements supplémentaires, les équipes seront ajoutées aux plateaux comme présenté ci-dessous.

- Gap Foot 05 n°5:
 - Journée du 9 octobre (jour de coupe) à Briançon.
 - Journée du 16 octobre (jour de coupe) à Tallard.
 - Journée du 13 novembre à Chabottes pour un plateau de 6 (2x3 avec AFCV 3).
 - Journée du 20 novembre : à La Saulce
 - Journée du 27 nombre : plateau à La Roche des Arnauds
 - Journée du 4 dec (Plateau jour de coupe) : à La Roche des Arnauds
 - Journée du 11 dec (Plateau jour de coupe) : à Gap
- OBSC 2:
- Journée du 13 novembre à Chorges

Attention : 2 plateaux sur le même site, l'un de 3 équipes (Avance FC 2, US Veynes-Serres 2, OBSC 2), l'un de 4 équipes (Avance FC 1, US Veynes-Serres 1, OBSC 1, St Crépin 1)

- Journée du 20 novembre : Pas de plateau.
- Journée du 27 novembre : plateau à Embrun (plateau à 5 équipes)
- Journée du 4 dec (Plateau jour de coupe) : à Chorges
- Journée du 11 dec (Plateau jour de coupe) : à St Crépin

U9 – Plateaux

- Plateau à Malijai 09/10/21
 - Absence prévenue du club de l'USCA Peipin. Transmission CSR pour suite à donner.
- Plateau à La Saulce 09/10/21
 - Absence des feuilles de bilan plateau et des feuilles de présence, la commission demande ces feuilles pour le mardi 19 octobre délai de rigueur.
- Plateau à Riez 09/10/21
 - Absence des feuilles de bilan plateau et des feuilles de présence, la commission demande ces feuilles pour le mardi 19 octobre délai de rigueur.
- Plateau à Manosque 09/10/21
 - Absence des feuilles de bilan plateau et des feuilles de présence, la commission demande ces feuilles pour le mardi 19 octobre délai de rigueur.

U7 - Plateaux

- Plateau à L'Argentière 09/10/21
 - Absence non prévenue du club de l'AS Embrun. Transmission CSR pour suite à donner.
- Plateau à Digne 09/10/21
 - Absence prévenue du club de l'USC Riez. Transmission CSR pour suite à donner.
- Plateau à St Auban 09/10/21
 - Absence des feuilles de bilan plateau et des feuilles de présence, la commission demande ces feuilles pour le mardi 19 octobre délai de rigueur.

REPORT et/ou CHANGEMENT D'HORAIRE DE MATCH

Critérium U13

Club demandeur	Match	Date prévue	Horaire prévu	Nouvelle date	Nouvel horaire	Remarques
District	EPM1 – GAP Foot 05 1 n° 23940397	18/09/2021	14h30	11/11/2021	14h30	
District	Ent OBSC/SCES 3 - L'Avance FC 2 n° 23934813	02/10/2021	14h30	11/11/2021	14h30	
District	GJAB 1 – EPM 3 N° 23940426	09/10/2021	14h30	23/10/2021	14h30	
District	GJMD 2 – EPM 2 N° 23940429	02/10/2021	14h30	23/10/2021	14h30	Rentrée du foot féminin
District	L'Argentière 1 OBSC 3 n° 23934811	25/09/2021	14h30	23/10/2021	14h30	Rentrée du foot féminin
SC Vinon	Vinon Durance 1 - Oraison 2 n° 23940424	25/09/2021	14h30	23/10/2021	14h30	
District	CAD 1 – Vivo 1 n° 23940425	25/09/2021	14h30	23/10/2021	14h30	
District	La Saulce 1 Laragne 2 n° 23939818	25/09/2021	14h30	04/12/2021	14h30	Engagement Laragne 2
District	Laragne 2 – Gap Foot 05 5	02/10/2021	14h30	11/11/2021	14h30	

n° 23939820			

Prochaine réunion le : mardi 19 octobre 2021 à 9h30 en visio.

Le Responsable administratif

Florian ARENA

Le Secrétaire

Jean-François PLEE

